

Province de Québec
Municipalité de Fassett

Procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 11 novembre 2013 à 19h30 à l'Hôtel de ville situé au 19 rue Gendron à Fassett, à laquelle sont présents, messieurs les conseillers et madame la conseillère: Jean-Yves Pagé, Serge Villeneuve, Claude Joubert, Michel Bergeron, Serge Gauthier et Françoise Giroux.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le maire, Michel Rioux.

Est également présente : Mireille Dupuis, secrétaire d'assemblée.

► **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Appel des conseillers
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée régulière du 1^{er} octobre 2013 et de l'assemblée extraordinaire du 30 octobre 2013.
5. Parole à l'assistance
 - 5.1 Marie-Josée Bourgeois
6. Rapport
 - 6.1 De l'inspecteur en bâtiment
 - 6.2 De l'inspecteur municipal
 - 6.3 Du directeur des incendies
 - 6.4 Du maire – Voir feuille de plénière
 - 6.5 Des conseillers, conseillère
7. Finances
 - 7.1 Approbation des dépenses avec les chèques numéro 9163 à 9215 au montant de 58 134.57 \$ et les prélèvements numéro 1094 à 1100 au montant de 7 536.00 \$, adoption des comptes à payer au 31 octobre 2013 au montant de 9 935.39 \$ et des salaires payés pour un montant de 20 131.00 \$.
8. Correspondance
9. Suivi des dossiers
10. Avis de motion
 - 10.1 Avis de motion – Règlement xxxx-xx – Autorisation de circulation de VHR sur certains chemins municipaux.
11. Résolutions
 - 11.1 Renouvellement 2014 au Transport adapté.
 - 11.2 Modification de la résolution numéro 2013-10-153 concernant une demande à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec.
 - 11.3 Représentant de la municipalité à Tricentris.
 - 11.4 Représentant de la municipalité à l'O.M.H. de Fassett.
 - 11.5 Modification de la résolution numéro 2013-09-130 concernant une demande d'appui et d'acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à la municipalité – 109, rue Principale.
 - 11.6 Lettre de remerciement à Yvon Lambert.

- 11.7 Composition du Comité Aqueduc et eaux usées.
- 11.8 Composition du Comité Finances et Ressources Humaines.
- 11.9 Composition du Comité Incendie et Sécurité Publique.
- 11.10 Composition du Comité Loisirs et Bibliothèque.
- 11.11 Composition du Comité d'Urbanisme.
- 11.12 Composition du Comité Voirie et sentiers VHR

12. Varia

13. Questions posées par les membres

14. Levée de l'assemblée

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire, Michel Rioux, déclare l'assemblée ouverte à 19h35.

2013-11-170

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Françoise Giroux que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

2013-11-171

Approbation du procès-verbal du 1^{er} octobre 2013

Il est proposé par Serge Villeneuve que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 1^{er} octobre 2013 soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

2013-11-172

Approbation du procès-verbal du 30 octobre 2013

Il est proposé par Jean-Yves Pagé que le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 30 octobre 2013 soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

► PAROLE À L'ASSISTANCE

► RAPPORT

- **De l'inspecteur en bâtiment**

Lecture du rapport de l'inspecteur

- **De l'inspecteur municipal**

Sable autour des jeux au parc.

Réparation de l'entrée au 5, rue Kemp.

Flush des bornes fontaine.

Sortir le quai public pour l'hiver.

Rangement des équipements d'été.

Réparer le bonhomme au 238, rue Principale. Normand Piché.

- **Du directeur des incendies**

14 Octobre : Alarme incendie au 314, rue Principale qui s'est avéré un début d'incendie dans un thermostat. 6 pompiers présents

27 Octobre : Le propriétaire du 450, rue Principal a coupé un arbre qui est tombé sur le fil électrique de son entrée. 6 pompiers présents

Plusieurs soirées de prévention.

- **Du maire**

Voir feuille de plénière.

- **Des conseillers**

Voir rapport.

2013-11-173

Approbation des dépenses et adoption des comptes à payer au 31 octobre 2013 et des salaires payés pour un montant de 21 131.00 \$

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu ;

QUE les comptes (annexe A – DU 01-10-2013 AU 31-10-2013) payés par les chèques numéros 9163 à 9215 au montant de 58 134.57 \$ ainsi que des prélèvements automatiques numéro 1094 à 1100 pour un montant de 7 536.00 \$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fassett (compte # 603747).

Salaires du 1^{er} au 31 octobre 2013 : 21 131.00 \$.

Adopté à l'unanimité.

Certificat de fonds suffisants

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des fonds suffisants pour les fins desquelles ces dépenses sont projetées par le conseil de la municipalité de Fassett.

Diane Leduc, directrice générale

► **CORRESPONDANCE**

Aucune.

► **SUIVI DES DOSSIERS**

2013-11-174

Avis de motion : Règlement XXXX-XX- Autorisation de circulation de VHR sur certains chemins municipaux.

Un avis de motion est donné par Serge Gauthier de la présentation à une assemblée ultérieure du Conseil du règlement _____ sur l'autorisation de circulation de VHR sur certains chemins municipaux et que la lecture de ce règlement ne sera nécessaire considérant que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et que chaque membre du conseil recevra une copie du règlement XXXX-XX.

2013-11-175

Renouvellement 2014 au Transport adapté.

Il est proposé par Claude Joubert et résolu;

QUE le Conseil municipal de Fassett autorise la Directrice générale à renouveler pour l'année 2014 notre cotisation au Transport Adapté pour un montant de 2 420.25 \$ taxes incluses;

ET QUE le Conseil municipal mandate monsieur Serge Gauthier à titre de représentant.

Adopté à l'unanimité.

2013-11-176

Modification de la résolution numéro 2013-10-153 concernant une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

ATTENDU QU' une résolution a été adoptée à l'unanimité à la séance régulière du 1^{er} octobre 2013 concernant une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec - Demande municipalité de Fassett- lots 49-p, 50-p et 51-p- utilisation à une fin autre que l'agriculture, aliénation et lotissement.;

ATTENDU QUE la demande ne concerne pas le lot numéro 51-p ;

Il est proposé par Michel Bergeron et résolu ;

QUE la résolution numéro 2013-10-153 soit remplacée par celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire soumettre une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec sur une partie des lots 49 et 50 au cadastre de la Paroisse de Notre- Dame- de- Bonsecours, pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture, aliénation et lotissement, soit à des fins commerciales, plus spécifiquement pour une station-service, un dépanneur et de la restauration une superficie approximative de 68000 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE le groupe DBSF, en janvier 2007, a produit un rapport au sujet d'un plan de relance économique; et qu'une des actions proposées est d'attirer une partie de l'achalandage des véhicules sur l'autoroute 50, à transiter par l'entremise de la Montée, jusqu'au noyau villageois, ainsi que sur la route 148, dès leur entrée dans la région de l'Outaouais;

Province de Québec
Municipalité de Fassett

- CONSIDÉRANT QUE la MRC de Papineau a adopté le RCI 135-2013 ayant pour effet créer un corridor, à l'est de la Montée Fassett, pour les fins d'une vocation commerciale;
- CONSIDÉRANT QUE la création de cette zone commerciale aura un impact majeur, avec une signalisation adéquate sur le site du terrain visée par la présente demande, de permettre aux commerces de la route 148 de se faire connaître, dès l'entrée dans notre région des touristes et autres utilisateurs de l'autoroute 50, cela en empruntant la route 148, et ainsi amoindrir les effets négatifs de la récente ouverture de l'autoroute 50 sur les activités commerciales présentes sur la dite route 148;
- CONSIDÉRANT QUE le noyau villageois, à l'intérieur de la zone commerciale, sur la rue Principale est occupé entièrement;
- CONSIDÉRANT QUE l'adoption de résolution d'appui des trois municipalités situées sur la route 148, immédiatement à l'ouest de la municipalité de Fassett, incluant un appui favorable de la chambre de commerce de la Petite-Nation, démontre sans équivoque une concertation régionale sur la nécessité de faire profiter de la venue de l'autoroute 50, et de dynamiser le développement économique des différents noyaux villageois de l'ensemble de ces municipalités;
- QUE le conseil municipal soumette cette demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec essentielle à la vitalité économique de la municipalité de Fassett, et des municipalités avoisinantes de la route 148;
- ET QUE Pierre Villeneuve, Inspecteur en bâtiment et en environnement, soit mandaté à présenter cette dite demande d'autorisation;

Adopté à l'unanimité.

2013-11-177

Représentant pour Tricentris

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu;

- QUE le Conseil municipal de Fassett mandate monsieur Jean-Yves Pagé comme représentant de la municipalité de Fassett auprès de Tricentris.

Adopté à l'unanimité.

2013-11-178

Représentant pour l'O.M.H. de Fassett

Il est proposé par Michel Bergeron et résolu;

- QUE le Conseil municipal de Fassett mandate monsieur Serge Villeneuve comme représentant de la municipalité auprès de l'O.M.H. de Fassett.

Adopté à l'unanimité.

2013-11-179

Modification de la résolution numéro 2013-09-130 concernant une demande d'appui et d'acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à la municipalité – 109, rue Principale.

- ATTENDU QU' une résolution a été adoptée à l'unanimité à la séance régulière du 9 septembre 2013 concernant une demande d'appui et d'acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à la municipalité – 109, rue Principale.
- ATTENDU QUE des vérifications ont été faites;
- ATTENDU QUE les propriétaires au 109, rue Principale ont présentés un projet de construction d'une nouvelle terrasse, proposé par un consultant-expert pour les fins du restaurant ne respectant pas la marge minimale de recul avant du côté des rues Principale et Racicot, lors de la rencontre du comité consultatif urbanisme du 4 septembre dernier;
- ATTENDU QUE la terrasse projetée d'une profondeur de 2,85 mètres (9 pieds et 4 pouces) incluant la saillie la plus avancée, soit la toiture, empiète dans l'emprise de la rue Racicot;
- ATTENDU QU' une profondeur minimale de 2,54 mètres (8 pieds et 4 pouces) au plancher est requise pour les fins d'aménagement de la terrasse destinée à la clientèle du restaurant, pour y permettre l'installation de tables et de chaises;
- ATTENDU QUE le projet soumis cadre avec les critères applicables au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
- ATTENDU QUE ce projet ne peut être réalisé que s'il y a une cession d'une partie de l'emprise de la rue Racicot envers la propriété du 109, rue Principale et qu'une demande de dérogation mineure ne soit accordée concernant la marge minimale avant prescrite au règlement ultérieurement à cet effet;
- ATTENDU QUE la partie excédentaire de la rue entre le pavage et la limite de l'emprise est d'une largeur suffisante pouvant permettre à la municipalité de céder à une partie de terrain aux propriétaires contigus, tout en s'assurant d'un triangle de visibilité adéquat pour la sécurité routière à cette intersection;
- QUE le conseil municipal accepte de céder une partie de l'emprise de la rue Racicot aux propriétaires du 109, rue Principale de sorte qu'une terrasse d'une largeur totale de 2,85 mètres (9 pieds et 4 pouces) puisse être construite à partir du mur ouest de la partie avant bâtiment vers la rue Racicot de façon parallèle à ce dit mur, et de manière à ce que cette partie de la terrasse soit d'une longueur totale comprenant une terrasse d'une profondeur équivalente du côté de la rue Principale, et qu'elle soit implantée entièrement sur la propriété privée;

Il est proposé par Françoise Giroux et résolu;

QUE les dispositions applicables à l'article 5.23. Angle de visibilité aux intersections du règlement de zonage no.2008-12 soient respectées;

QUE cette parcelle de terrain soit vendue au prorata de la superficie aux demandeurs à un coût équivalent à 50% de façon proportionnelle de la valeur du terrain au 109, rue Principale;

QUE les propriétaires devront soumettre au préalable au conseil municipal une description technique et un plan d'implantation préparé par arpenteur-géomètre démontrant que la terrasse projetée soit à la limite de l'emprise et hors de la rue Racicot;

ET QUE les frais de professionnels de l'arpenteur-géomètre et du notaire sont à la charge des propriétaires concernés;

Adopté à l'unanimité.

2013-11-180

Composition du Comité Aqueduc et eaux usées

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu;

QUE le Conseil municipal de Fassett nomme Michel Bergeron et Serge Gauthier comme membres du Comité Aqueduc et eaux usées. Le maire est membre de chaque comité.

Adopté à l'unanimité.

2013-11-181

Composition du Comité Finances et Ressources Humaines

Il est proposé par Jean-Yves Pagé et résolu;

QUE le Conseil municipal de Fassett nomme Serge Villeneuve et Françoise Giroux comme membres du Comité Finances et Ressources Humaines. Le maire est membre de chaque comité.

Adopté à l'unanimité.

2013-11-182

Composition du Comité Incendie et Sécurité Publique

Il est proposé par Serge Gauthier et résolu;

QUE le Conseil municipal de Fassett nomme Michel Bergeron, Jean-Yves Pagé et Claude Joubert comme membres du Comité Incendie et Sécurité Publique. Le maire est membre de chaque comité.

Adopté à l'unanimité.

2013-11-183

Composition du Comité Loisirs et Bibliothèque

Il est proposé par Michel Bergeron et résolu;

QUE le Conseil municipal de Fassett nomme Claude Joubert comme membres du Comité Loisirs et Bibliothèque. Le maire est membre de chaque comité.

Adopté à l'unanimité.

2013-11-184

Composition du Comité d'Urbanisme

Il est proposé par Claude Joubert et résolu;

QUE le Conseil municipal de Fassett nomme Serge Villeneuve et Jean-Yves Pagé comme membres du Comité d'Urbanisme et par le fait même du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU). Le maire est membre de chaque comité.

Adopté à l'unanimité.

2013-11-185

Composition du Comité Voirie et sentiers VHR

Il est proposé par Françoise Giroux et résolu;

QUE le Conseil municipal de Fassett nomme Serge Gauthier et Claude Joubert comme membres du Comité Voirie et sentiers VHR. Le maire est membre de chaque comité.

Adopté à l'unanimité.

Varia

Question posées par les membres.

2013-11-186

Levée de l'assemblée

20h20 Il est proposé par Françoise Giroux que la présente assemblée soit et est levée.

Adopté à l'unanimité.

Michel Rioux
Président d'assemblée

Mireille Dupuis
Secrétaire d'assemblée